

CHSCT N°6 : ORLY TECHNIQUE (P, R, L)
Réunion Plénière du 14 février 2007

Liste des participants :

Participants	DDS	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
Le Président ➤ Catherine CHRIST	ORYP	X		
Le Président adjoint ➤ Yves LEICHTNAM	ORYR			X
Le Secrétaire du CHSCT ➤ H. GUFFANTI	ORYW	X		
Le Secrétaire adjoint ➤ G. PETITPAS	ORYL	X		
Les Membres du CHSCT ➤ J. CHENGADOO ➤ P. CUVEILLIER ➤ C. CHAULIEU-TOUZET ➤ L. LEPERLIER	ORYL ORYS STGM ORYS	X X X X		
Les Représentants Syndicaux : ➤ C. MARTIN (FO) ➤ R. DUVAL (SICTAM/CGT) ➤ N. SABRI (CFDT) ➤ R. LAZAROWICZ (UNSA/SAPAP) ➤ N. VIANA (SPE/CGT) ➤ C. FONTANY (CFE/CGC)	ESCR INAM ORYR SPRX ORYS DRHR	 X X X X	 X 	X
Le Cadre de coordination ➤ Pierre BRETENOUX	ORY	X		
Le Médecin du Travail ➤ Martine SEGUIN ➤ Bernard NOWACKI ➤ Djamila BELJILALI	DRHR DRHR DRHR	 X X	X	
Assistante Sociale ➤ Michèle THORIN	DRHR	X		
Inspection du Travail			X	
CRAMIF ➤ Philippe DAUPHIN			X	

ORDRE DU JOUR

	pages
1. ELECTION DU SECRETAIRE ET DU SECRETAIRE ADJOINT	3
2. PROGRAMME DES INSPECTIONS DU PREMIER TRIMESTRE.....	3
3. DATE DE LA PROCHAINE REUNION.....	4
4. QUESTIONS DIVERSES	5

1. Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

M. Duval indique que quatre organisations syndicales, SPE/CGT, SICTAM/CGT, FO et CFDT, ont élaboré une charte d'action intersyndicale qui reprend les orientations politiques et les axes revendicatifs pour les deux années à venir. A ce titre, ces quatre organisations syndicales ont convenu de proposer la candidature de :

- M. Hervé Guffanti au poste de secrétaire,
- M. Guy Petitpas au poste de secrétaire adjoint.

Mme Christ demande s'il y a d'autres candidatures à ces postes. En l'absence de candidature supplémentaire, elle propose de procéder aux votes. Elle souligne cependant l'absence de Mme Chaulieu-Touzet élue de la CFE/CGC.

* * * * *

⇒ **Résultats du vote pour l'élection de M. Guffanti au poste de secrétaire :**

Pour : 4 - 2 SICTAM/CGT
 - 1 SPE/CGT
 - 1 FO

Contre : 0

Abstention : 1 UNSA/SAPAP

* * * * *

⇒ **Résultats du vote pour l'élection de M. Petitpas au poste de secrétaire adjoint :**

Pour : 4 - 2 SICTAM/CGT
 - 1 SPE/CGT
 - 1 FO

Contre : 0

Abstention : 1 UNSA/SAPAP

2. Programme des inspections du premier trimestre

M. GUFFANTI propose, plutôt que de programmer de nouvelles visites, de reprendre les quatre visites qui ont été faites dans l'ancienne mandature afin d'approfondir les points de suivi. Il souhaite à cet effet reprendre toutes les demandes en suspens (émanant de comptes-rendus ou de courriers) et clarifier celles qui ne lui semblent pas acceptables.

Mme CHRIST partage le souhait de M. Guffanti. Cela étant, pour pouvoir travailler efficacement, elle invite le secrétaire et le secrétaire adjoint à préparer préalablement à chaque réunion les sujets à traiter et les éléments de réponses qui leur semblent incomplets afin éventuellement d'inviter les personnes compétentes pour répondre aux interrogations du CHSCT.

M. BRETENOUX propose de communiquer au CHSCT le tableau de suivi des réponses qu'il transmet systématiquement aux UO après chaque inspection et s'engage parallèlement à le renvoyer aux responsables d'UO pour qu'ils le complètent.

3. Date de la prochaine réunion

⇒ Elle est fixée le **9 mars 2007 de 14 h 30 à 16 h 30**.

A propos des réunions, il a été convenu lors de cette séance de programmer en début d'année les quatre réunions trimestrielles.

* * * * *

Mme Christ signale que les membres recevront une convocation dans les prochains jours. Elle communique dès aujourd'hui le bilan des actions 2006 et le plan d'actions 2007 qui seront débattus lors de ladite réunion.

M. Bretenoux ajoute que les éléments statistiques des accidents de travail seront envoyés ultérieurement.

M. Guffanti souhaiterait désormais pouvoir faire l'analyse des accidents de travail en séance afin de mettre en place les mesures nécessaires.

Mme Christ pense qu'il n'est pas judicieux de faire l'analyse de tous les accidents de travail qui plus est en séance. Il serait, selon elle, plus pertinent, au vu des statistiques, de déterminer les accidents qui méritent une analyse plus fine et en particulier les accidents récurrents.

M. Guffanti pense que c'est la fonction du CHSCT que d'analyser les accidents. Or, à l'heure actuelle, le CHSCT ne reçoit aucune analyse d'accident. Les membres du CHSCT devraient pouvoir débattre de cette question lors d'un CHSCT trimestriel ou exceptionnel.

M. Duval rappelle que le Code du Travail prévoit de ne pas entraver l'information du CHSCT. Il est donc impératif de fournir au CHSCT tous les documents qu'il juge utile de recevoir et les analyses d'accidents de travail en particulier.

Mme Christ prend note de cette préoccupation. Cependant, il ne lui appartient pas de prendre une position à cet égard. La question a déjà été évoquée lors d'un CHSCT de Coordination. Il appartient donc à cette instance de décider de la manière de faire sur l'ensemble des CHSCT. Elle propose d'évoquer à nouveau ce point lors du prochain CHSCT de Coordination.

M. Duval estime, pour sa part, qu'il n'appartient pas au CHSCT de Coordination de trancher cette question. Chaque CHSCT a ses prérogatives propres et les accidents de travail concernent aussi bien les CHSCT locaux pour les accidents locaux que le CHSCT de Coordination pour la politique d'HSCT. Par conséquent, il suggère aux élus de faire une demande officielle de communication de ces analyses.

4. Questions diverses

⇒ *Registre de danger grave et imminent*

M. Guffanti souhaite savoir où se situe précisément le registre de danger grave et imminent dans le bâtiment et propose, à l'issue de la réunion, d'aller voir son emplacement et qui dispose de la clé de l'armoire dans laquelle il est placé.

M. Bretenoux et Mme Christ acceptent la proposition de M. Guffanti. Par ailleurs, M. Bretenoux indique que la clé se trouve au secrétariat du CHSCT.

⇒ *Tabagisme*

M. Leperlier demande ce qui a été décidé quant aux salles fumeurs.

Mme Christ indique qu'ADP est désormais une entreprise non fumeur ce qui signifie que tous les locaux fumeurs non conformes ont été fermés. Sur les aires aéronautiques, des emplacements fumeurs, éloignés des aires afin de respecter le règlement d'exploitation, ont été matérialisés au sol à l'extérieur.

M. Duval estime que des responsabilités sont engagées dans la mise en place de ces zones fumeurs en piste qui, selon lui, ne respecte pas les préconisations du décret.

Dr Nowacki confirme que des espaces fumeurs matérialisés au sol ont été mis à place à Orly Sud, Orly Ouest et au bâtiment 475. Certains d'entre eux sont protégés. Ils sont signalés au sol et possèdent la signalisation adéquate.

Mme Christ indique qu'une signalisation renforcée va être mise en place.

⇒ *Document unique*

Mme Chaulieu-Touzet demande tout d'abord au Comité d'excuser son retard qui est dû à une erreur quant à l'heure de la réunion. Par ailleurs, elle souhaite savoir si le document unique est suivi par le CHSCT.

Mme Christ indique que le document unique ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique en CHSCT. Le document unique est une des sources d'information permettant au CHSCT d'exercer ses prérogatives. A cet effet, il est mis à disposition des membres du CHSCT par un accès public (nouveau logiciel).

Il peut y avoir en CHSCT des questions posées concernant le document unique. A la question posée par Mme Chaulieu sur le plan 2007, il a été répondu par M. Bretenoux que ce plan avait été réalisé en tenant compte du document unique mais aussi des analyses d'accident de travail, des inspections menées par le CHSCT, des initiatives proposées par les UO.

⇒ *Tableau de service des agents de la section transport d'ORYL*

M. Petitpas vient d'apprendre qu'il a été annoncé aux agents de la section transport (fourrière et P12) que pour conserver leur activité, leur tableau de service va devoir être à nouveau modifié. Ce tableau a pourtant déjà subi un changement deux mois auparavant. Aucune date de mise en place de ces nouveaux tableaux de service ne lui a été communiquée mais il craint que cette modification se fasse sans consultation préalable du CHSCT. Il demande donc communication des nouveaux tableaux de service.

M. Guffanti insiste pour que le CHSCT soit consulté en amont car bien souvent, la discussion est provoquée une fois que le changement est validé...

Mme Christ indique qu'une réflexion a été engagée entre ORYL et ORYP sur la couverture horaire des enlèvements fourrières et des conséquences possibles sur le tableau de service. Si ce projet devrait aboutir et avoir pour conséquence une modification du tableau de service, celui-ci serait présenté au CHSCT.

LE SECRETAIRE,
HERVE GUFFANTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Guffanti', with a long horizontal stroke extending to the right.